

Sport

Avantage MC - Demande d'intervention



Envoyer ce document:
facile avec l'app **Ma MC!**

La MC vous rembourse jusqu'à 40€ par an et par personne pour votre abonnement sportif.
Vous pouvez aussi utiliser ce montant pour des consultations chez le diététicien (plafond de remboursement commun aux avantages Sport et Diététique).

La liste des sports remboursés est disponible sur mc.be/sport ou auprès de votre conseiller MC.

À compléter par le bénéficiaire

Compléter ou coller une vignette

Nom et prénom :

Date de naissance : / /

Numéro de registre national :

Rue et n° :

CP et localité :

Tél. ou GSM :

E-mail :

Date : / /

Signature :

A compléter par le responsable du club de sport, de l'association ou de l'infrastructure sportive

Nom du club, de l'infrastructure ou de l'association : **Groupe cyclosporatif verviétois - GCV**

Adresse du siège : **rue des Cenelles 34/10 - B-4800 PETIT-RECHAIN**

Activité pratiquée par le membre : **Cyclisme**

Nom du responsable de l'activité : **DELMÉE Frédéric - secrétaire**

Certifie sur l'honneur que a bien payé la somme de : , €

pour son inscription, affiliation ou abonnement couvrant la période du **01/ 01/ 2023** au **31/ 12/ 2023**

Le paiement a été effectué en date du / /

Date : / /

Signature :

Cachet :

Avantage MC valable depuis le 01-01-2021.

Nous traiterons vos données personnelles conformément à la législation belge et européenne en matière de protection de la vie privée, en particulier le règlement RGDP (2016/679) concernant le traitement des données personnelles et la libre circulation de ces données. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, consultez notre déclaration de confidentialité sur notre site mc.be/disclaimer.

Éditeur responsable : Alexandre Verhamme, chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. Février 2022.

EN SAVOIR PLUS ?

Appelez le 081 81 28 28 ou adressez-vous à votre conseiller via mc.be/contact

